



Contrat de location
" Moulin de la Galette "

Fait entre Monsieur Guy LEONARD, propriétaire du « Moulin de la Galette » et
2Value, Stijn De Geus, il est convenu ce qui suit :
Kenaupark 3
2011 MP Harlem

-) Le premier nommé loue la maison de vacances « Le moulin de la Galette » pour la période du 3 février 2011 à 16H au 6 février 2011 à 10H.

-) Le prix demande est de **1200€ (tout compris)**

-) Paiement en 2 parties soit :

-) l'acompte : **300€** dans les 5 jours qui suivent la présente au compte

IBAN : BE58 3601 0086 7979

BIC : BBRUBEBB

-) le solde : **900€** pour le 5 janvier 2011

-) Le client veillera à l'entretien du bien loué en bon père de famille

-) Facultatif : - Balnéo (Hammam et bain relaxant) : 50€

- Bois : 50€/stère

- Draps de lits : 5€

- Lits faits : 8€

-) Il est possible que nous vous mettions en rapport avec un traiteur pour vos repas éventuels à +/- 10€

-) Offert : - Eau

- Taxe de séjour

- Bois pour le feu ouvert (1panier)

Fait à Patignies le 24 octobre 2010.

GUY LEONARD